



LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Zagnanado, le 18 mars 2025

A

Messieurs les membres du conseil
de supervision de Zagnanado

N° 12G/255/C-ZDO/SE/SA

ZAGNANADO

Objet : Convocation à la session du Conseil de supervision – Mars 2025

Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin, j'ai l'honneur de vous convoquer à la session du Conseil de supervision du mois de mars 2025.

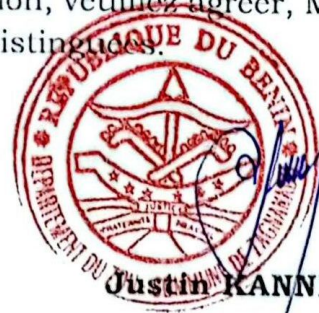
Cette session se tiendra **le lundi 24 mars 2025 à partir de 10 heures précises**, dans la salle de délibération de la Mairie de Zagnanado.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le compte du mois de février 2025 ;
2. Adoption du compte administratif, exercice 2024 de la Commune de Zagnanado ;
3. Autorisation de nomination de chefs de service ;
4. Divers.

Compte tenu de l'importance des points à examiner, votre présence et votre ponctualité sont vivement requises.

Dans l'attente de vous retrouver à cette occasion, veuillez agréer, Messieurs les Conseillers, l'expression de mes salutations distinguées.



Justin KANNINKPO

Maire de la Commune

AMPLIATION :

PDZ (ATCR) 01 ;
Membres CS.....06 ;
SE.....01 ;
Archives01 ;
Chrono01.



LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Zagnanado, le 19 mars 2025

A

Messieurs les membres du conseil
de supervision de Zagnanado

N° 12G/271/C-ZDO/SE/SA

ZAGNANADO

Objet : Addendum à l'ordre du jour de la session
du Conseil de supervision – Mars 2025

Messieurs les Conseillers,

À la suite de la convocation du Conseil de supervision pour le mois de mars 2025, j'ai l'honneur de vous soumettre un addendum à l'ordre du jour, formulé comme suit :

- 1- Autorisation de recrutement d'une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), en application de l'avis n° O45/SGPR/CSCGC du 05 mars 2025 ;
- 2- Adoption du rapport annuel de performance, exercice 2024 de la Commune de Zagnanado.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces nouveaux points dans l'ordre du jour.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Messieurs les Conseillers, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé :

Justin KANNINKPO

Maire de la Commune de Zagnanado

Vu

Bon à transmettre

Le Secrétaire Exécutif

Raphaël Kossi WILLY

AMPLIATION :

- PDZ (ATCR)01 ;
- Membres CS.....06 ;
- SE.....01 ;
- Archives01 ;
- Chrono.....01.



CONSEIL DE SUPERVISION DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SUPERVISION DE
LA COMMUNE DE ZAGNANADO

N° 12G/11/CS/ZDO/SE-SA

Séance du 24 mars 2025

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, s'est tenue dans la salle de délibération de la Mairie de Zagnanado, la réunion du Conseil de Supervision du mois de mars 2025.

Prévue pour 10 heures, la séance a effectivement débuté à 10 heures 50 minutes sous la présidence du Maire. Sur les sept (07) membres régulièrement convoqués, six (06) étaient présents. L'unique absent, Monsieur Symphorien MISSEGBETCHE, Président de la Commission des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles (CASSC), est décédé le 06 mars 2025.

En hommage à sa mémoire, le président de séance a invité l'assemblée à observer une minute de silence, ce qui a été fait.

Ensuite, le Secrétaire Exécutif a été présenté aux élus, qui, à leur tour, se sont brièvement introduits.

II. ORDRE DU JOUR

Après les présentations, les membres du Conseil ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le mois de février 2025.
2. Adoption du rapport annuel de performance, exercice 2024 de la Commune de Zagnanado.
3. Adoption du compte administratif, exercice 2024 de la Commune de Zagnanado.
4. Autorisation de nomination de chefs de service.
5. Autorisation de recrutement d'une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), en application de l'avis n° O45/SGPR/CSCGC du 05 mars 2025 de la Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes.
6. Divers.

Les débats ont ensuite suivi l'ordre du jour.

III. DISCUSSIONS ET DÉCISIONS

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif – Février 2025

Le Maire a invité le Secrétaire Exécutif à présenter un résumé du rapport d'activités.

Après lecture, les interventions ont porté sur :

- ✓ La mise en œuvre de la décision de création d'un garage à vélos à la Mairie.
- ✓ L'état des ouvrages hydrauliques en panne.
- ✓ L'avancement des travaux de lotissement.
- ✓ La transmission des copies des actes pris au cours du mois.
- ✓ La question du non-paiement des ristournes aux aides collecteurs.
- ✓ La suspension des Chefs de Divisions avant la prise de service du nouveau Secrétaire Exécutif.
- ✓ L'état des travaux des voies Awovidogbanmè-Doga et Assiangbomè-Gbonou.

Le Secrétaire Exécutif, assisté des directeurs techniques, a apporté des réponses aux préoccupations soulevées.

Après discussions, le rapport a été adopté à l'unanimité : six (06) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

À noter que le Président de la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions (CCRI) a quitté la salle à l'issue de ce point et n'a pas pris part aux discussions suivantes.

2. Adoption du rapport annuel de performance – Exercice 2024

Le Maire a souligné que le compte administratif repose sur le rapport de performance.

Après lecture des différentes parties du document et en l'absence d'objection, le Conseil a adopté le rapport avec cinq (05) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

3. Adoption du compte administratif – Exercice 2024

Sans débat particulier, le Conseil a validé le compte administratif par cinq (05) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

4. Autorisation de nomination de chefs de service

Le Secrétaire Exécutif a informé les élus d'une incompatibilité entre les fonctions d'auteur interne et de comptable des matières qui sont initialement proposées pour être occupées par la même personne.

Après quelques clarifications, les Conseillers ont donné un avis favorable au projet de nomination, par cinq (05) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention. *AS*

5. Autorisation de recrutement d'une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

Le Secrétaire Exécutif a rappelé que, depuis la suspension de la PRMP, le Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) assure l'intérim, ce qui surcharge ses responsabilités.

La Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes ayant donné son accord, le Conseil a autorisé le recrutement d'une PRMP par cinq (05) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

6. Divers

a) Informations du Président de la Commission des Affaires Domaniales et de l'Environnement :

Décès du suppléant du Chef d'Arrondissement de Dovi, survenu le 23 mars 2025.

Envahissement des champs agricoles par des troupeaux de bœufs. Le Maire a recommandé une réunion de travail au sein de la commission compétente pour proposer une solution.

Demande de curage des caniveaux dans la commune.

b) Intervention du Premier Adjoint au Maire

Problème de paiement des frais de travaux dirigés aux enseignants pour l'année 2022-2023.

Retard dans le paiement des ristournes aux aides collecteurs sur le pointage des camions transportant les granites.

Le DAAF et la Trésorière Communale ont fourni des explications sur ces questions.

IV. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été levée à 12 heures 50 minutes dans une atmosphère de satisfaction générale.

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Ont signé :

Le Président de séance,



Justin KANNINKPO

(Maire de la Commune de Zagnanado)

Le secrétaire de Séance,

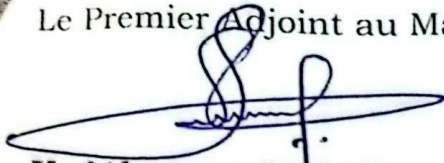


Raphaël Kossi WILLY

(Secrétaire Exécutif de la Mairie)



Le Premier Adjoint au Maire,



Y. Athanase DEGAN

Le Président de la CAEF,



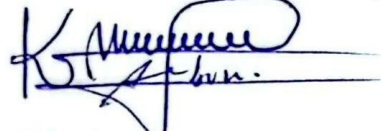
Dèwanou DONVIDE

Le Deuxième Adjoint au Maire,



Victor Y. AHOLOUKPE

Le Président de la CADE,



Aubin KPEDJO

Le Président de la CCRI,



Dr. Damase AKPOYETE



Date : Lundi 24 mars 2025

Objet : Réunion du Conseil de Supervision, mois de mars 2025

LISTE DE PRESENCE DES MEMBRES ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contacts		Signature
			Téléphone	E-mail	
1.	KANNINKPO Justin	Maire	0197094092		
2.	DEGAN Y. Athanase	PAM	0197211745		
3.	AHOLOUKPE Y. Victor	DAM	0195400760		
4.	AKPOYETE H- Damase	P/CCRI			
5.	DONVLEBE Séverin Dathés	P/CAEF	0161100210		
6.	KPEDJO L. Aubin	P/CAEF	0140558052		
7.	WILLY Komi Raphaël	SE	0197423165		
8.					



Date : Lundi 24 mars 2025

Objet : Réunion du Conseil de Supervision, mois de mars 2025

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contacts		Signature
			Téléphone	E-mail	
01.	AKPO Marius Afouda	DADÉ	96059613	mariusakpo@yahoo.fr	
02.	DOVI Mark Victor	IST	97-29-35-60	dovimark16@gmail.com	
03.	DE SOUZA Rodrigue	DALP	96383872	-	
04.	SINAGOR/RIGWI I. Kossouma	DAAF	95023682	-	
05.	KOSSOUHO Thierry F.E.	CPCOM	97307763	kossouhottuery@gmail.com	
06.	WANOU B. Dslo	CC/Maire	0167203329	-	
07.	HONZOUNIN S. Bénédicte	C/SA	0195308060	-	
08.	BONI L. Ephrosine	Tc	0197327252	-	



DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/ 12 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE EXECUTIF
DE LA MAIRIE, DU MOIS DE FEVRIER 2025

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 06
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance mensuelle du 24 mars 2025 s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur l'ordre du jour, notamment l'adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent les listes de présences jointes au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de la Mairie pour le compte du mois de février 2025.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu la note de service N°091/MDGL/SGM/DPAF/SA du 26 février 2025, portant nomination par intérim du Préfet du Département du Zou ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 24 mars 2025 pour le compte du mois de février 2025 ;

après en avoir délibéré par six (06) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, *f*

DECIDE :

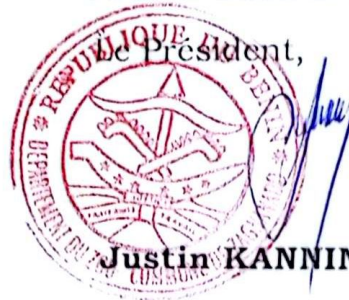
Article 1^{er} : Est adopté le Rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Zagnanado, relatif au mois de février 2025.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *A*

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Justin KANNINKPO

Ampliations :

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Resp Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.



DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/13 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE,
EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 06
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance du 24 mars 2025, pour le compte du mois de mars 2025, s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur son ordre du jour. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent les listes de présences jointes au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen du Rapport annuel de Performance de la Mairie, exercice 2024.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu la note de service N°091/MDGL/SGM/DPAF/SA du 26 février 2025, portant nomination par intérim du Préfet du Département du Zou ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 24 mars 2025 pour le compte du mois de février 2025 ;

Considérant la non-participation du Président de la CCRI au vote ;

après en avoir délibéré par cinq (05) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, f

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté, le Rapport annuel de Performance, exercice 2024, de la Mairie de Zagnanado.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *J*

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Justin KANNINKPO

Ampliations

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Resp Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.



**DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/14 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF, EXERCICE 2024
DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO**

Effectif Total des Conseillers : 07

Nbre de Conseillers présents : 06

Nombre de procuration : 00

Nbre de Conseillers absents : 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance du 24 mars 2025, pour le compte du mois de mars 2025, s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur son ordre du jour. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent les listes de présences jointes au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen du Compte administratif de la Commune, exercice 2024.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu la note de service N°091/MDGL/SGM/DPAF/SA du 26 février 2025, portant nomination par intérim du Préfet du Département du Zou ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 24 mars 2025 pour le compte du mois de mars 2025 ;

Considérant la non-participation du Président de la CCRI

après en avoir délibéré par cinq (05) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, f

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté, le Compte administratif de la Commune de Zagnanado, exercice 2024.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération après validation par le Conseil communal, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *R*

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,

Justin KANNINKPO

Ampliations :

- PDZ.....01 :
- Membres du CS.....07 :
- SE01 :
- Resp Mairie.....05 :
- Archives.....01 :
- Chrono.....01.



DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/ 15 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT AUTORISATION DE NOMINATION DE CHEFS
DE SERVICE DE LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 06
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance du 24 mars 2025, pour le compte du mois de mars 2025, s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur son ordre du jour. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent les listes de présences jointes au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen de la demande d'autorisation de nomination de chefs de service de la Mairie de Zagnanado.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu la note de service N°091/MDGL/SGM/DPAF/SA du 26 février 2025, portant nomination par intérim du Préfet du Département du Zou ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 24 mars 2025 pour le compte du mois de mars 2025 ;

Considérant la non-participation du Président de la CCRI

après en avoir délibéré par cinq (05) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est autorisée, la nomination des chefs de service de la Mairie de Zagnanado.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *R*

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Ampliations :

- PDZ.....01 :
- Membres du CS.....07 :
- SE01 :
- Resp Mairie.....05 :
- Archives.....01 :
- Chrono.....01.



DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/ 16 /CS/ZDO/SE-SA

PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS (PRMP) A LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Effectif Total des Conseillers : 07

Nbre de Conseillers présents : 06

Nombre de procuration : 00

Nbre de Conseillers absents : 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué en sa séance du 24 mars 2025, pour le compte du mois de mars 2025, s'est tenu conformément aux dispositions en vigueur pour délibérer sur son ordre du jour. Le quorum étant atteint, ainsi qu'en attestent les listes de présences jointes au procès-verbal de la séance, le Conseil a procédé à l'examen de la demande d'autorisation de recrutement d'une Personne Responsable des Marchés Publics à la Mairie de Zagnanado.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

Vu le décret n°2025-01 du 06 janvier 2025, portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

Vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

Vu la note de service N°091/MDGL/SGM/DPAF/SA du 26 février 2025, portant nomination par intérim du Préfet du Département du Zou ;

Vu le Procès-Verbal de la réunion mensuelle du Conseil de Supervision de la commune tenue le 24 mars 2025 pour le compte du mois de mars 2025 ;

Considérant la non-participation du Président de la CCRI

après en avoir délibéré par cinq (05) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (00) abstention, *f*

DECIDE :

Article 1^{er} : Est autorisé, le recrutement d'une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) à la Mairie de Zagnanado.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de veiller à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera enregistrée, notifiée et diffusée en tant que de besoin. *f*

Fait à Zagnanado, le 24 mars 2025.

Pour le Conseil de Supervision,

Le Président,



Ampliations :

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Resp Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.